



Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 3 octobre 2016

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Ouverture et invocation

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 octobre 2016

10.03 Questions

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Période de questions des citoyens

10.04 Questions

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Période de questions des membres du conseil

10.05 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016

10.06 Correspondance / Dépôt de documents

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1166695024

Dépôt des deux certificats de la secrétaire d'arrondissement - Résultats des procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter du 8 septembre 2016 - Règlements AO-320-A (avenue Laurier) et AO-320-B (avenue Bernard)

10.07 Correspondance / Dépôt de documents

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Dépôt de documents

12 – Orientation

12.00 Programme / Programmation / Plan d'action / Concept

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1164701029

Appuyer les recommandations de l'Ordre des Architectes du Québec (OAQ) auprès des instances gouvernementales afin d'adopter une politique nationale de l'architecture

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1162504060

Accorder un contrat à Afcor Construction inc. pour les travaux d'aménagement de la Maison internationale des arts de la marionnettes (MIAM) dans le bâtiment du 30-32 St-Just - Phase 1 au montant de 198 842.63 \$ (incluant les taxes) suite à l'appel d'offres public TP05/09-16 (5 soumissionnaires conformes) - Dépense provenant du projet de legs du 375e Anniversaire de Montréal

20.02 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1165078031

Addenda – Correction du nom de la firme - Octroyer un contrat de 15 843,56 \$ (incluant les taxes) à la firme Logic-contrôle inc pour les travaux de mise en place de deux guérites de sécurité automatisées à l'entrée de la cour des Travaux publics - Dépense provenant du surplus budgétaire

20.03 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1162504053

Accorder un soutien financier de 10 492 \$ à l'organisme Outremont en Famille afin de réaliser le projet Popote-Famille, pour la période d'octobre 2016 à mars 2017, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville - MESS 2013-2017) - Approuver le projet de convention de contribution financière établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et autoriser la Mairesse et la Secrétaire d'arrondissement à signer ledit protocole - Budget provenant de la ville centre

20.04 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1162504058

Accorder un soutien financier de 6 308 \$ à la Maison des jeunes d'Outremont afin de réaliser le projet visant l'embauche d'un travailleur de rue dans le cadre du Programme d'intervention du milieu 12-30 ans de la Ville de Montréal pour l'année 2016-2017 - Approuver le projet de convention de contribution financière établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et autoriser la Mairesse et la Secrétaire d'arrondissement à signer ledit protocole

30 – Administration et finances

30.01 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens -

Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1^{er} au 31 août 2016, ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1^{er} au 30 juin 2016

30.02 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1167011014

Dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1^{er} au 31 août 2016

30.03 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1166695022

Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois d'août 2016

30.04 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des travaux publics - 1165069019

Autoriser une dépense supplémentaire de 5 000,00 \$ comprenant les taxes au contrat de « Les Signalisations R.C. inc. » ayant pour objet le marquage de la chaussée dans l'arrondissement d'Outremont pour un montant total de 66 000,00 \$ comprenant les taxes et l'ajustement de l'IPC pour la

saison 2016 à même le budget de fonctionnement prévu pour cette activité - Dépense provenant du budget de fonctionnement

30.05 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des travaux publics - 1165078038

Autoriser une dépense de 9 950 \$ avant taxes à même la réserve pour travaux imprévus incluse au contrat octroyé à la firme « 9114-5839 Québec Inc. / Bordure et Trottoir RSF Inc. » pour la reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement d'Outremont - Dépense provenant du PTI et du budget de fonctionnement

30.06 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des travaux publics - 1165078032

Addenda - Autoriser les paiements à divers fournisseurs suite à l'autorisation de dépense de 31 087,01 \$ (incluant les taxes) pour des travaux d'aménagement des jardins communautaires temporaires - Dépense provenant du surplus

30.07 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1165061002

Octroyer la somme de 5 000 \$, taxes incluses pour les services professionnels fournis par Ariane Émond, écrivaine d'Outremont, pour l'animation du projet « Lecture en résidence dédiée aux aînés d'Outremont », réalisé en collaboration avec la bibliothèque Robert-Bourassa d'Outremont - Dépense provenant du budget de fonctionnement

30.08 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1166695019

Fixer une date pour la tenue d'un référendum dans le dossier du règlement relatif à la modification du Règlement de zonage (1177) relativement à la modification des grilles des usages et des normes de la zone C-2 (AO-320-B) / Déterminer la question référendaire / Approuver la grille des tarifs de rémunération du personnel électoral aux fins de la tenue de ce référendum / Affecter un montant de 64 726 \$ à même le budget de fonctionnement (40 000 \$) et le surplus de l'arrondissement (24 726 \$) pour l'organisation de ce référendum

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Adoption

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1164701027

Adoption - Règlement sur les sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Outremont

40.02 Ordonnance - Domaine public

CA *Direction de la culture des loisirs et du développement social* - 1162504055

Édicter une ordonnance autorisant l'occupation du domaine public pour la tenue d'une parade des élèves de l'école Lajoie à l'occasion de la fête de l'Halloween, le 31 octobre 2016, entre 10 h 15 et 11 h 30, sur les trottoirs des avenues Champagneur, Lajoie, Stuart, Bernard et Outremont

40.03 Ordonnance - Domaine public

CA *Direction de la culture des loisirs et du développement social* - 1162504056

Édicter une ordonnance autorisant l'occupation temporaire du domaine public, pour la tenue de l'événement « La parade des citrouilles », qui aura lieu le 1^{er} novembre 2016, de 16 h à 21 h au parc Pratt

40.04 Ordonnance - Domaine public

CA *Direction de la culture des loisirs et du développement social* - 1162504057

Édicter une ordonnance autorisant l'occupation temporaire du domaine public sur le trottoir de l'avenue Champagneur devant le théâtre, pour la tenue de la Soirée bénéfique de la Corporation du Théâtre Outremont qui aura lieu du 26 octobre 2016 à 9 h au 27 octobre 2016 à 10 h

40.05 Ordonnance - Domaine public

CA *Direction des travaux publics* - 1165078037

Autoriser l'occupation permanente du domaine public par BELL dans la ruelle située au nord de l'avenue Bernard entre les avenues Wiseman et Outremont et ce, conformément à l'article 4 du Règlement AO-48 sur l'occupation du domaine public

47 – Urbanisme

47.01 Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine* - 1167270005

Rendre une décision par résolution, relativement à une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), pour l'immeuble situé au 437-439, avenue Champagneur

47.02 Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine* - 1167270004

Rendre une décision par résolution, relativement à une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), pour l'immeuble situé au 5719, avenue Durocher

47.03 Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1164701011

Addenda - Rendre une décision par résolution, relativement à une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), pour l'immeuble situé au 180-220, avenue Vincent-D'Indy.

47.04 Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1167270003

Rendre une décision par résolution, relativement à une demande d'approbation de PIIA en vertu du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les immeubles situés aux : 240, avenue Outremont; 1332, boulevard du Mont-Royal; 1014, avenue Laurier

50 – Ressources humaines

50.01 Convention collective / Contrat de travail

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1163711023

Conformément au règlement AO-3 portant sur la délégation de pouvoirs, entériner la permanence d'un nouvel inspecteur du cadre bâti au sein de la direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement d'Outremont

50.02 Convention collective / Contrat de travail

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1163711024

Conformément au règlement AO-3 portant sur la délégation de pouvoirs, autoriser l'embauche permanente et entériner la titularisation d'un nouvel électricien au sein de la direction des travaux publics d'Outremont

60 – Information

60.01 Information

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1162504054

Informar le conseil d'arrondissement de la tenue de l'événement « Maison hantée », organisé par la Maison des jeunes d'Outremont, le 31 octobre 2016, entre 17 h et 21 h

61 – Dépôt

61.01 Dépôt

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Dépôt des comptes-rendus du Comité sur la circulation et le stationnement des 14 juin et 16 août 2016

70 – Autres sujets

70.02 Varia

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Affaires nouvelles

70.03 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 35

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0

Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0

Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0



Dossier # : 1166695024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des deux certificats de la secrétaire d'arrondissement - Résultats des procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter du 8 septembre 2016 - Règlements AO-320-A (avenue Laurier) et AO-320-B (avenue Bernard)

Dépôt des deux certificats de la secrétaire d'arrondissement indiquant le résultat des procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter tenues le 8 septembre 2016 et visant les règlements AO-320-A (avenue Laurier) et AO-320-B (avenue Bernard).

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-09-26 13:16

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1166695024**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des deux certificats de la secrétaire d'arrondissement - Résultats des procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter du 8 septembre 2016 - Règlements AO-320-A (avenue Laurier) et AO-320-B (avenue Bernard)

CONTENU**CONTEXTE**

Le 8 septembre 2016 ont eu lieu les deux procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter dans le cadre des règlements AO-320-A (avenue Laurier) et AO-320-B (avenue Bernard).

Le présent sommaire vise à déposer au conseil d'arrondissement les certificats de la secrétaire d'arrondissement indiquant les résultats de chacune des procédures d'enregistrement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Dépôt des certificats de la secrétaire d'arrondissement indiquant le résultat de chaque procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour les règlements AO-320-A et AO-320-B.

JUSTIFICATION

Dépôt au conseil des certificats de la secrétaire d'arrondissement indiquant le résultat de chaque procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenues le 8 septembre 2016 dans les dossiers des règlements AO-320-A et AO-320-B.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-20

Marie-France PAQUET
Directrice - Services administratifs, greffe et relations avec les citoyens



Dossier # : 1164701029

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Appuyer les recommandations de l'OAQ auprès des instances gouvernementales afin d'adopter une politique nationale de l'architecture.

Il est proposé d'appuyer les recommandations de l'Ordre des architectes du Québec présentées dans son mémoire déposé en mai 2016 dans le cadre des consultations publiques menées par le ministère de la Culture et des Communications sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec, et ainsi demander au gouvernement provincial d'adopter une politique nationale de l'architecture.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-09-23 11:10

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1164701029**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Appuyer les recommandations de l'OAQ auprès des instances gouvernementales afin d'adopter une politique nationale de l'architecture.

CONTENU**CONTEXTE**

Inspiré par les démarches entreprises par l'arrondissement de Saint-Laurent (Ville de Montréal) le 28 juin dernier, l'arrondissement d'Outremont souhaite appuyer l'Ordre des architectes du Québec (OAQ) afin de demander au gouvernement du Québec l'instauration d'une politique nationale de l'architecture. Un mémoire à cet effet a été déposé par l'OAQ en mai 2016 dans le cadre du renouvellement de la politique culturelle du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

L'arrondissement de Saint-Laurent a déjà adopté une résolution au conseil d'arrondissement du 28 juin 2016 afin d'appuyer la démarche de l'OAQ.

DESCRIPTION

Considérant que l'Ordre des architectes du Québec (OAQ) a déposé en mai 2016 un mémoire intitulé «La qualité architecturale, un chantier à poursuivre» dans le cadre de consultations publiques menées par le ministère de la Culture et des Communications portant sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec;

Considérant la position de l'OAQ quant à la nécessité d'instaurer une politique nationale d'architecture proposant une vision commune du territoire et une qualité des constructions passant par une architecture harmonieuse, fonctionnelle et durable;

Considérant l'intérêt que l'arrondissement d'Outremont manifeste depuis toujours sur les qualités architecturales de son patrimoine bâti;

Considérant que depuis 1993, l'arrondissement d'Outremont réfère à un précieux rapport d'analyse patrimoniale de l'ensemble des bâtiments du territoire outremontais, celui-ci ayant été préparé par le renommé architecte Pierre-Richard Bisson dont l'étude a été subventionnée par le Ministère de la culture du Québec et l'ancienne ville d'Outremont;

Considérant que depuis 1992, l'arrondissement d'Outremont évalue ses divers projets modifiant l'apparence des bâtiments en vertu d'un règlement concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale et ce, applicable sur l'ensemble de son

territoire;

Considérant que le projet du Site Outremont réhabilitant une ancienne gare de triage en nouveau quartier urbain intégré au reste de la ville aura des répercussions positives sur l'ensemble du territoire montréalais et que les constructions à venir devraient être de qualité, distinctives et durables;

Considérant que les élués du Conseil d'arrondissement souhaitent continuer à protéger et structurer la qualité du patrimoine architectural de son cadre bâti existant et futur;

Il est proposé d'appuyer les recommandations de l'Ordre des architectes du Québec présentées dans son mémoire déposé en mai 2016 dans le cadre des consultations publiques menées par le ministère de la Culture et des Communications sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec, et ainsi demander au gouvernement provincial d'adopter une politique nationale de l'architecture.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la politique nationale de l'architecture est adoptée, le gouvernement assurera une meilleure protection et une reconnaissance de l'importance de l'architecture pour la qualité de vie de nos communautés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M SÉGUIN
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-21

René GIRARD
Directeur de l'aménagement urbain et du
patrimoine



Dossier # : 1162504060

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat à Afcor Construction inc. pour les travaux d'aménagement de la Maison internationale des arts de la marionnettes (MIAM) dans le bâtiment du 30-32 St-Just - Phase 1 au montant de 198 842.63 \$ (incluant les taxes) suite à l'appel d'offres public TP05/09-16 (5 soumissionnaires conformes) - Dépense provenant du projet de legs du 375e Anniversaire de Montréal

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'OCTROYER un contrat à Afcor Construction inc. pour les travaux d'aménagement de la Maison internationale des arts de la marionnettes (MIAM) dans le bâtiment du 30-32 St-Just - Phase 1 au montant de 198 842.63 \$ (incluant les taxes) suite à l'appel d'offres public TP05/09-16 (5 soumissionnaires conformes) - Dépense provenant du projet de legs du 375e Anniversaire de Montréal;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-09-30 08:21

Signataire : Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1162504060**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat à Afcor Construction inc. pour les travaux d'aménagement de la Maison internationale des arts de la marionnettes (MIAM) dans le bâtiment du 30-32 St-Just - Phase 1 au montant de 198 842.63 \$ (incluant les taxes) suite à l'appel d'offres public TP05/09-16 (5 soumissionnaires conformes) - Dépense provenant du projet de legs du 375e Anniversaire de Montréal

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le cadre de l'appel de projets d'immobilisation lancé par la Ville pour marquer avec éclat le 375^e anniversaire de Montréal, l'arrondissement d'Outremont a opté pour la présentation d'un projet englobant qui apparaît d'autant plus exceptionnel qu'il regroupe plusieurs éléments de nature à enrichir le patrimoine bâti et la vie culturelle outremontaise et montréalaise tout en faisant rayonner la métropole à l'échelle internationale. L'élément pivot du projet présenté est la Maison internationale des arts de la marionnette (MIAM). Entièrement vouée aux arts de la marionnette, la MIAM (30-32, avenue Saint-Just) constituera un lieu culturel incontournable non seulement à Montréal, mais dans tout le Québec et même au Canada. Vecteur essentiel du développement disciplinaire de son secteur artistique (les arts de la marionnette), la MIAM offrira un espace à vocation plurielle :

- un lieu ouvert à l'ensemble des activités du continuum artistique
- un lieu d'incubation (résidence d'artistes), de formation continue et de médiation culturelle
- un laboratoire de recherche et d'innovation pour les arts de la marionnette
- un atelier outillé pour la fabrication de marionnettes
- un centre de référence, de ressources documentaires et d'expertise spécialisée
- un lieu convivial d'échanges et de rencontres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 16 0170 - 18 mai 2016 : Octroyer un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie à la firme Beaupré Michaud et Associés, Architectes pour l'aménagement de la Maison internationale des arts de la marionnettes (MIAM) dans le bâtiment du 30-32 St-Just au montant de 120 361.58 \$ (incluant les taxes) suite à l'appel d'offres public SP04/03-16 (4 soumissionnaires conformes) - Dépense provenant du projet de legs du 375e Anniversaire de Montréal

CA13 16 0013 - 14 janvier 2013 : Approuver le document d'appel de propositions pour le

30-32 Saint-Just et la composition du comité de sélection des projets;

CA13 16 0092 - 4 mars 2013 : Addenda - Dépôt du document d'appel de propositions corrigé pour le 30-32 Saint-Just;

DESCRIPTION

Le projet a pour objet de transformer et mettre à niveau le bâtiment du 30-32 St-Just à Outremont afin d'y aménager la Maison internationale des arts de la marionnette. Ce bâtiment comporte 2 étages et un vide technique. L'aire de bâtiment est de 186 m². Les travaux seront réalisés en deux phases. Le présent appel d'offres concerne la Phase 1. Les travaux de la Phase 1 sont décrits au Devis technique. Ils comprennent entre autres, sans s'y limiter :

- Démolition des finis intérieurs;
- Décontamination du bâtiment;
- Excavation, imperméabilisation des fondations, drains, remblai;
- Démolition partielle de la dalle du sous-sol et excavation;
- Nouvelle dalle et fosse de retenue au sous-sol;
- Poutres de contreventement;
- Réparations au toit;
- Travaux électriques et mécanique.

JUSTIFICATION

Afin de procéder aux travaux d'aménagement de la Maison internationale des arts de la marionnettes (MIAM) dans le bâtiment du 30-32 St-Just - Phase 1, la Direction culture, sports, loisirs et développement social a procédé au lancement d'un appel d'offres public dans le système électronique d'appel d'offres SEAO le 7 septembre 2016. Douze (12) firmes ont pris le devis descriptif et cinq (5) ont déposé des soumissions, soit 42%. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 23 septembre 2016 à 10h00. Les bordereaux de prix ont été joints au présent sommaire.

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>	
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1 Afcor Construction inc.	180 766.03\$	18 076.60\$	198 842.63\$
2 Corporation Construction Germano	242 804.55\$	24 280.45\$	267 085.00\$
3 9160-5188 Québec inc. (Hulix construction)	244 896.75\$	24 489.68\$	269 386.43\$
4 Groupe MTKR Inc.	287 973.65\$	28 797.37\$	316 771.02\$
5 Construction Réali-Tech inc.	397 053.95\$	39 705.40\$	436 759.35\$
Estimation professionnelle par le consultant	255 548.25\$	25 554.83\$	281 103.08\$
Coût moyen des soumissions reçues			297 768.89\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme <i>((Coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / plus basse) x 100</i>			98 926.26\$ 49.8%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme <i>((La plus haute conforme - plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			237 916.72\$ 119.7%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation <i>((La plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-82 260.45\$ -29.3%

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse <i>((La deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			68 242.37\$ 34.3%
---	--	--	------------------------------------

Étant donné que le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme respecte la conformité de l'appel d'offres public, nous recommandons l'octroi du contrat à l'entreprise Afcor Construction inc. pour réaliser les travaux d'aménagement de la Maison internationale des arts de la marionnettes (MIAM) dans le bâtiment du 30-32 St-Just - Phase 1 pour un montant total maximal de **198 842.63\$** toutes taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total des dépenses est de 198 842.63\$ (contingences et taxes incluses).

SANS IMPACT AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le coût total maximal de ce contrat de 198 842.63 \$ sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 198 842.63 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 15-020 – *Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations qui seront réalisés par les arrondissements dans le cadre du 375e anniversaire de Montréal* .

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Voir les interventions financières pour les imputations budgétaires.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: 3 octobre 2016

Début des travaux: octobre 2016

Fin des travaux: décembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Le procès-verbal donnant la liste des soumissionnaires se trouve aux pièces jointes.

Des clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux instructions aux soumissionnaires de cet appel d'offres.

Le présent appel d'offres respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

La vérification de la validité des licences des entrepreneurs a été effectuée auprès de la Régie du bâtiment.

En vertu du décret 1049-2013, l'autorisation de contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés financiers n'est pas requise pour ce mandat.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Valérie MATTEAU, Service de la concertation des arrondissements
Jean-Marc BISSONNETTE, Service de la concertation des arrondissements

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain FISET
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

André BRIDEAU
Directeur des Travaux publics

Le : 2016-09-29



Dossier # : 1165078031

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de 15 843,56 \$ (incluant les taxes) à la firme Globatech logic-contrôle inc pour les travaux de mise en place de deux guérites de sécurité automatisées à l'entrée de la cour des Travaux publics - Dépense provenant du surplus budgétaire

Il est recommandé:

D'OCTROYER un contrat de 15 843,56 \$ (incluant les taxes) à la firme *Globatech logic-contrôle inc* pour les travaux de mise en place de deux guérites de sécurité automatisées à l'entrée de la cour des Travaux publics;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-07-04 12:22

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1165078031**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de 15 843,56 \$ (incluant les taxes) à la firme Globatech logic-contrôle inc pour les travaux de mise en place de deux guérites de sécurité automatisées à l'entrée de la cour des Travaux publics - Dépense provenant du surplus budgétaire

CONTENU**CONTEXTE**

La raison de l'addenda est de faire la correction au GDD du nom de la firme à qui a été octroyé le contrat de la guérite. Il faut remplacer Globatech logic-contrôle inc. par Logic-contrôle inc.
La firme Logic-contrôle inc. est une division de Globatech.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantesLecture :

RESPONSABLE DU DOSSIERLuc BOMBARDIER
C/m atelier mecanique <<arr.>>

IDENTIFICATION

Dossier # :1165078031

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de 15 843,56 \$ (incluant les taxes) à la firme Globatech logic-contrôle inc pour les travaux de mise en place de deux guérites de sécurité automatisées à l'entrée de la cour des Travaux publics - Dépense provenant du surplus budgétaire

CONTENU

CONTEXTE

L'accès véhiculaire à la cour des Travaux publics présente des lacunes importantes en termes de sécurité.
De plus, nous constatons que des individus privés profitent de l'absence du personnel à l'accueil pour accéder à la cour et décharger du matériel en vrac sans aucun contrôle financier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La mise en place de deux guérites de sécurité automatisées avec contrôle est nécessaire afin de répondre aux normes de sécurité exigées. Ces guérites seront contrôlées à l'aide de capteurs installés sur notre flotte de véhicules. Ainsi, nous allons améliorer et contrôler de façon importante les entrées et sorties à la cour des Travaux publics de notre arrondissement.

JUSTIFICATION

Puisque le contrat qui sera octroyé est d'une valeur inférieure à 24 999,99 \$ incluant les taxes, un appel d'offres sur invitation n'est pas requis.
Par contre, une demande de prix a été produite auprès de trois fournisseurs, dont les soumissions se retrouvent en pièces confidentielles au présent dossier décisionnel.

- **Globatech - logic-contrôle inc. 13 780,00 \$ excluant les taxes**
- **Groupe SIP - Site Intégration Plus Inc. 14 192,00 \$ excluant les taxes**
- **Stanley Sécurité 14 250,00 \$ excluant les taxes**

La firme *Globatech - logic-contrôle inc* ayant émis le plus bas prix, est donc retenue.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total des dépenses est de 15 843,56 \$ incluant les taxes.
Les coûts pour ces travaux de mise en place seront assumés à même le surplus budgétaire de l'arrondissement.

Voir l'intervention financière pour les imputations budgétaires.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Améliorer et sécuriser le plus rapidement possible la cour des Travaux publics assurant ainsi une meilleure protection de nos installations bâtiments et véhicules.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Jonathan ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc BOMBARDIER
C/m atelier mecanique <<arr.>>

ENDOSSÉ PAR

André BRIDEAU
Directeur des travaux publics

Le : 2016-06-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

André BRIDEAU
Directeur des Travaux publics



Dossier # : 1162504053

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 10 492 \$ à l'organisme Outremont en Famille afin de réaliser le projet Popote-Famille, pour la période d'octobre 2016 à mars 2017, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville – MESS 2013-2017) - Approuver le projet de convention de contribution financière établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et autoriser la Mairesse et la Secrétaire d'arrondissement à signer ledit protocole - Budget provenant de la ville centre

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'ACCORDER un soutien financier de 10 492 \$ à l'organisme Outremont en Famille afin de réaliser le projet Popote-Famille, pour la période d'octobre 2016 à mars 2017, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville – MESS 2013-2017);

D'APPROUVER le projet de convention de contribution financière établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'AUTORISER la Mairesse et la Secrétaire d'arrondissement à signer ledit protocole;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-09-27 12:04

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1162504053

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 10 492 \$ à l'organisme Outremont en Famille afin de réaliser le projet Popote-Famille, pour la période d'octobre 2016 à mars 2017, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville – MESS 2013-2017) - Approuver le projet de convention de contribution financière établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et autoriser la Mairesse et la Secrétaire d'arrondissement à signer ledit protocole - Budget provenant de la ville centre

CONTENU

CONTEXTE

En 2013, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) signaient la 6e entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et ce, dans le cadre des Alliances pour la solidarité. Le ministère avait alors octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013-2014 et 2014-2015) soit 9 M\$ par année. En 2015, la Ville prolongeait l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013-2015) auprès du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) de 9 M\$ pour une année.

En décembre 2015, la Ville convenait d'une entente de principe avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) portant sur la modification de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013- 2016). Le projet d'entente Ville-MTESS, d'une durée d'une année est doté d'un budget de 9 M\$ et prendra fin le 31 mars 2017.

Les projets financés doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- Les projets financés s'inscrivent dans les grandes politiques et orientations du gouvernement et doivent soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Les projets et interventions font l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du

- milieu. Ils répondent aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- Les initiatives, projets et interventions visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté;
 - L'aide financière accordée ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à bonifier ces programmes;
 - Les organismes admissibles à une aide financière sont les personnes morales et les organismes à but non lucratif;
 - Les salaires doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0194 - 24 mars 2016 : Approuver un projet d'entente entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal ayant pour but de prolonger d'un an et de convenir des modalités de versements de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (MTESS - Ville) et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017.

CG15 0418 - 18 juin 2015 : Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

CG12 0286 - août 2012 : Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

CA14 16 0398 - 1er décembre 2014 : D'accorder un soutien financier de 5 246 \$ à l'organisme Outremont en famille pour le projet de Popote familles, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville - MESS 2013-2015); D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier; D'autoriser la Mairesse et la Secrétaire d'arrondissement à signer ledit protocole; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CA13 16 0346 du 30 septembre 2013 : D'accorder un soutien financier de 5 246 \$ à

l'organisme Outremont en famille pour le projet de Popote familles, dans le cadre de l'entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale – D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et autoriser la Mairesse et la Secrétaire d'arrondissement à signer ledit protocole.

CA12 16 0315 - 5 septembre 2012 : D'accorder un soutien financier de 5 246 \$ \$ à l'organisme Outremont en famille pour le projet de popote familles, dans le cadre de l'entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale; D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

Le projet de Popote famille consiste à offrir des ateliers de cuisine collective pour les parents et les enfants de familles dans le besoin qui n'ont ni l'énergie, ni les ressources pour s'assurer d'une saine alimentation, au Centre communautaire intergénérationnel d'Outremont. Il permettra aux parents de cuisiner, en toute convivialité, quatre (4) ou cinq (5) repas familiaux à chaque atelier. Le matériel culinaire, de même que les recettes et les ingrédients sont fournis aux participants. Une halte garderie est gracieusement offerte sur place afin de permettre aux parents avec enfants en bas âge, notamment les familles monoparentales, de participer à la popote et de dégager les parents souhaitant apprendre les techniques et recettes, pendant que les enfants seront divertis par un animateur. L'objectif est de faciliter l'apprentissage du bien manger, la socialisation des familles aux ressources financières limitées et de répondre au manque de connaissance des astuces culinaires, de temps et de motivation. Le projet vise également à offrir aux familles vulnérables des outils pratiques à intégrer à leur quotidien.

Cette année, l'organisme augmentera la fréquence des ateliers. Ainsi, les quatorze (14) ateliers prévus au projet se dérouleront à compter du mois d'octobre jusqu'à la fin du mois de mars (voir calendrier en pièces jointes).

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social recommande d'accorder une somme totale de 10 492 \$ à Outremont en Famille pour la réalisation du projet de Popote-Famille.

JUSTIFICATION

Le projet de Popote-Famille vise la problématique de la sécurité alimentaire et du soutien à la famille. Les domaines d'intervention ciblés par le projet sont :

- La sécurité alimentaire;
- le soutien à la famille et à la petite enfance;
- le soutien à la vie communautaire.

L'arrondissement possède une cuisine appropriée pour ce genre d'activité au Centre communautaire intergénérationnel (CCI) mais n'offre pas d'activité culinaire et sociale pouvant répondre à un tel besoin. Le projet Popote-Famille permettra aux familles vulnérables de cuisiner à moindre frais. Il permet également aux participants de se ressourcer au plan culinaire, tout en socialisant et en s'intégrant à la communauté.

Ce qui est particulier et qui distingue le projet de Popote famille des cuisines collectives

traditionnelles est la participation des enfants aux ateliers.

Le Service de la diversité sociale et des sports certifie que le projet présenté est conforme aux balises de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (Ville-MTESS 2013-2017).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce projet a déjà fait l'objet, en 2011, 2012, 2013 et 2014 d'un financement dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville – MESS 2013-2015). L'organisme Outremont en Famille n'a pu présenter de projet en 2015 puisque les cuisines du Centre communautaire d'Outremont (CCI) n'étaient pas disponible en raison des travaux de mise aux normes de l'aréna qui impliquait de couper l'alimentation de gaz nécessaire au fonctionnement des appareils de la cuisine.

Cette contribution financière demeure non récurrente.

Le budget alloué par l'Entente Ville-MTESS demeure entièrement financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Cette contribution totale de 10 492 \$ inclut le résiduel de 5 246 \$ non utilisé par l'arrondissement en 2015 auquel s'ajoute le montant de 5 246 \$ prévu pour notre arrondissement en 2016, tel qu'en fait foi la correspondance transmise par madame Julie Taillon, conseillère en développement communautaire (voir pièce jointe au sommaire).

Organisme	Projet	Soutien 2014	Soutien 2015	Résiduel 2015	Soutien 2016	% Soutien MESS au projet
Outremont en Famille	Popote-Famille	5 246 \$	0 \$	5 246 \$	10 492 \$	58 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet doit faire l'objet d'une décision dès le début du mois d'octobre afin que l'échéancier de réalisation soit respecté.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe B du projet de convention.

La promotion des ateliers du projet Popote-Famille se fera par des envois de courriels aux 600 familles membres d'Outremont en famille ainsi que par le biais des réseaux sociaux (+ de 1000 abonnés à la page facebook) et via les partenaires d'Outremont en Famille.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 3 octobre 2016 : Présentation du dossier pour adoption au conseil d'arrondissement;
- octobre 2016 : Signature de la convention;
- octobre 2016 : Début du projet;
- 30 janvier 2017 : Remise du rapport d'étape;
- 30 avril 2017 : Remise du rapport final;
- 31 mars 2016 : Fin du projet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Amadou Lamine CISSÉ, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Amadou Lamine CISSÉ, 20 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Anne-Marie POITRAS
Chef de division - culture, bibliothèque et développement social

Le : 2016-09-19



Dossier # : 1162504058

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 6 308 \$ à la Maison des jeunes d'Outremont afin de réaliser le projet visant l'embauche d'un travailleur de rue dans le cadre du Programme d'intervention du milieu 12-30 ans de la Ville de Montréal pour l'année 2016-2017 - Approuver le projet de convention de contribution financière établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et autoriser la Mairesse et la Secrétaire d'arrondissement à signer ledit protocole

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'ACCORDER un soutien financier de 6 308 \$ à la Maison des jeunes d'Outremont afin de réaliser le projet visant l'embauche d'un travailleur de rue dans le cadre du Programme d'intervention du milieu 12-30 ans de la Ville de Montréal pour l'année 2016-2017;

D'APPROUVER le projet de convention de contribution financière établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'AUTORISER la Mairesse et la Secrétaire d'arrondissement à signer ledit protocole;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-09-23 10:20

Signataire : Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1162504058

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 6 308 \$ à la Maison des jeunes d'Outremont afin de réaliser le projet visant l'embauche d'un travailleur de rue dans le cadre du Programme d'intervention du milieu 12-30 ans de la Ville de Montréal pour l'année 2016-2017 - Approuver le projet de convention de contribution financière établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et autoriser la Mairesse et la Secrétaire d'arrondissement à signer ledit protocole

CONTENU

CONTEXTE

La clientèle jeunesse représente une priorité pour l'ensemble des arrondissements, cependant comme les ressources financières sont limitées, peu de nouveaux programmes ont été développés depuis quelques années. Les problématiques (obésité, décrochage scolaire, intégration difficile, etc.) augmentent et le besoin d'agir davantage en amont grâce à des activités, des projets et par la prévention est prouvé depuis longtemps.

À la suite de l'exercice de priorisation en matière d'intervention municipale jeunesse effectué auprès des directions culture, sport, loisir et développement social de tous les arrondissements, des directions corporatives concernées dont celles du Service de la Qualité de Vie et de certains grands partenaires institutionnels jeunesse, la Ville de Montréal a adopté le Programme d'Intervention de Milieu Jeunesse (PIMJ) (sommaire 1071535001) en mai 2007. Les actions du PIMJ s'actualisent tant sur le plan régional que sur le plan local (dans tous les arrondissements).

Depuis 2007, pour sa mise en oeuvre, le PIMJ bénéficie du soutien financier de la Ville de Montréal ainsi que du Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), ce dernier par le biais d'ententes signée par les deux parties.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE07 0768 : Accorder un montant de 150 000 \$ à la Direction de la diversité sociale du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle pour la coordination, le suivi et la mise en oeuvre du «Programme d'intervention de milieu et des Priorités jeunesse municipales».

CM11 0162 : Approuver un projet d'entente triennale 2011-2014 entre le ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles et la Ville pour planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets facilitant l'intégration des personnes immigrantes / autoriser la réception d'une somme 8 195 000 \$, pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2014.

CA11 16 0260 - 6 septembre 2011 : Octroyer à l'organisme la Maison des jeunes d'Outremont une contribution financière de 6 308 \$ pour l'embauche d'un travailleur de rue. Ce projet s'inscrit dans le cadre du Programme d'intervention de milieu 12-30 ans pour l'année 2011-2012.

CA12 16 0314 - 5 septembre 2012 : Approuver le versement d'une contribution financière de 6 308 \$ à l'organisme La Maison des jeunes d'Outremont pour son projet visant l'embauche d'un travailleur de rue. Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme d'intervention de milieu 12-13 pour l'année 2013 - 2014 - Budget de la ville centrale.

CA13 16 0295 - 3 septembre 2013 : Appuyer le projet de reconduction d'un travailleur de rue préparé par la Maison des jeunes d'Outremont dans le cadre du Programme d'intervention de milieu 12-30 ans pour l'année 2013-2014 et approuver le versement de la contribution financière de 6 308 \$.

CM14 0818 - : Approuver un projet de protocole d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 3 100 000 \$, pour la période 2014 - 2016, pour planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes.

CA14 16 0403 - 1er décembre 2014 : D'appuyer le projet de reconduction d'un travailleur de rue préparé par la Maison des jeunes d'Outremont dans le cadre du Programme d'intervention de milieu 12-30 ans pour l'année 2014-2015; D'approuver le versement de la contribution financière de 6 308 \$; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense étant entièrement assumée par la ville centre.

CA15 16 0272 - 8 septembre 2015 : D'approuver la reconduction du projet « Intervention et travailleur de rue » présenté par la Maison des jeunes d'Outremont dans le cadre du Programme d'intervention de milieu 12-30 ans pour l'année 2015-16; D'approuver à cette fin, le versement d'une contribution financière de 6 308 \$; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CM16 0592 : Approuver un projet d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 1 900 000 \$, pour la période 2016 - 2017, afin de planifier, de mettre en œuvre et de soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes.

DESCRIPTION

Le projet actuel s'inscrit dans les orientations du Programme.

Par le maintien de la présence d'un travailleur de rue sur le territoire d'Outremont, le projet vise à assurer une présence significative et une cohabitation harmonieuse dans les endroits fréquentés par les jeunes et à réaliser des activités préventives afin de diminuer l'impact des problématiques sociales jeunesse (consommation de drogues et d'alcool, vandalisme et graffitis, violence et émergence des gangs de rue, etc.)

JUSTIFICATION

Parmi les quatre domaines d'activités prioritaires définis dans les Priorités jeunes montréalaises, ce projet s'inscrit dans le volet Intégration socio-économique et cohésion sociale, prévention des problématiques socio-urbaines et de la violence.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de cette contribution financière de 6 308 \$ sera comptabilisé au budget du Service de la diversité sociale et des sports et au budget du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal dans le cadre de l'entente Ville-MIDI.

Un montant de 1 042 \$ est assumé à même l'entente Ville-MIDI. L'autre montant de 5 266 \$ est assumé par le Service de la diversité sociale et des sports (voir répartition budgétaire en pièce jointe).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet vise la cohésion sociale et la solidarité et améliore la qualité de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet permet une meilleure connaissance des besoins des jeunes et du milieu, une bonification et un accroissement des occasions d'engagement et de participation offertes aux jeunes dans les domaines d'activités municipaux et une action municipale complémentaire et concertée avec le milieu.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Arianne ALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mokhtar Mehdi LEKEHAL, Service de la diversité sociale et des sports
Mourad BENZIDANE, Direction générale

Lecture :

Mourad BENZIDANE, 20 septembre 2016
Mokhtar Mehdi LEKEHAL, 20 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-09-19

Anne-Marie POITRAS
Chef de division - Culture, bibliothèque et
développement social



Dossier # : 1167011013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1er au 31 août 2016, ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1er au 30 juin 2016.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Je recommande le dépôt des bons de commandes et les demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1er au 31 août 2016, ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1er au 30 juin 2016.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-09-29 08:45

Signataire : Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1167011013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1er au 31 août 2016, ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1er au 30 juin 2016.

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu du règlement de délégation de pouvoirs de l'arrondissement, les fonctionnaires autorisés doivent faire rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de l'autorisation des dépenses.

Il s'agit du dépôt des bons de commandes, des demandes de paiement sans bon de commande et des achats sur carte de crédit par les fonctionnaires en vertu du pouvoir délégué par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Requis par le règlement sur la délégation des pouvoirs de l'arrondissement d'Outremont.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabel Cristina OLIER
Préposée au soutien administratif

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-21

Suzanne JEFFREY
Chef de division ressources financières,
matérielles et informationnelles

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-France PAQUET
Directrice des Services administratifs du greffe et
des relations
avec les citoyens/ Secrétaire de l'arrondissement



Dossier # : 1167011014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 31 août 2016

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Je recommande le dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1e au 31 août 2016.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-09-29 08:44

Signataire : Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1167011014**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 31 août 2016

CONTENU**CONTEXTE**

Nous présentons la liste des virements effectués par les services administratifs, afin que le Conseil puisse suivre les modifications apportées au budget initial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

La division des ressources financières désire informer le conseil d'arrondissement des virements budgétaires effectués par sa division pour la période indiquée à l'objet du sommaire.

Seule la direction des services administratifs, division des ressources financières est autorisée à effectuer des virements après demande des gestionnaires autorisés et signature des formulaires requis.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabel Cristina OLIER
Préposée au soutien administratif

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-21

Suzanne JEFFREY
Chef de division ressources financières,
matérielles et informationnelles

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-France PAQUET
Directrice des Services administratifs du greffe et
des relations
avec les citoyens/ Secrétaire de l'arrondissement



Dossier # : 1166695022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois d'août 2016

Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois d'août 2016.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-09-26 13:15

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1166695022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois d'août 2016

CONTENU

CONTEXTE

Rapport de reddition de comptes des décisions déléguées qui sont signées dans le système de Gestion des Dossiers Décisionnels (GDD).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Ces rapports de reddition de comptes sont requis par le *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (AO-3)*.

JUSTIFICATION

N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-19

Marie-France PAQUET
Directrice - Services administratifs, greffe et relations avec les citoyens



Dossier # : 1165069019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire de 5 000,00 \$ comprenant les taxes au contrat de base de «Les Signalisations R.C. inc.» ayant pour objet le marquage de la chaussée dans l'arrondissement d'Outremont pour un montant total de 66 000,00 \$ comprenant les taxes et l'ajustement de l'IPC pour la saison 2016 à même le budget de fonctionnement prévu pour cette activité - Dépense provenant du budget de fonctionnement

Il est recommandé

D'AUTORISER une dépense supplémentaire de 5 000,00 \$ comprenant les taxes au contrat de base de «Les Signalisations R.C. inc.» ayant pour objet le marquage de la chaussée dans l'arrondissement d'Outremont pour un montant total de 66 000,00 \$ comprenant les taxes et l'ajustement de l'IPC pour la saison 2016 à même le budget de fonctionnement prévu pour cette activité;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-09-30 13:32

Signataire : Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165069019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire de 5 000,00 \$ comprenant les taxes au contrat de base de «Les Signalisations R.C. inc.» ayant pour objet le marquage de la chaussée dans l'arrondissement d'Outremont pour un montant total de 66 000,00 \$ comprenant les taxes et l'ajustement de l'IPC pour la saison 2016 à même le budget de fonctionnement prévu pour cette activité - Dépense provenant du budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des travaux publics désire informer le Conseil d'arrondissement d'une dépense supplémentaire liée à la réalisation du nouveau marquage sur la partie de l'avenue Van Horne comprise entre les avenues Rockland et Pratt.

De plus, il est prévu de réaliser le marquage d'une zone d'interdiction d'arrêt (boîte de jonction) au carrefour du chemin de la Côte-Sainte-Catherine et des avenues Pagnuelo et McEachran identique aux zones marquées aux intersections du boulevard St-Joseph et l'avenue de l'Épée et des avenues Laurier et Bloomfield. Le rôle de la zone d'interdiction d'arrêt étant d'indiquer le périmètre où les automobilistes ne doivent pas arrêter de façon à libérer la jonction des rues et ainsi enrayer l'inter blocage.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 13 16 0100 - 02 avril 2013 - Adjudication d'un contrat ayant pour objet le marquage de la chaussée et dans les stationnements dans l'arrondissement d'Outremont au plus bas soumissionnaire conforme soit «Les Signalisations R.C. Inc.» pour une période d'un (1) an ferme pour la saison 2013, jusqu'au 1er avril 2014 avec la possibilité de reconduire pour quatre (4) années additionnelles, soit pour les années 2014 à 2017, le tout selon les prix unitaires indiqués à sa soumission (appel d'offres public 13-12728), soit au prix total avec taxes de 90 759,14 \$ pour un (1) an et si reconduit de 453 795,70 \$ comprenant les taxes, pour une période de cinq (5) ans à même le budget de fonctionnement. Si reconduit pour les années 2014 à 2017, le prix soumis en 2013 fera l'objet d'un ajustement selon la moyenne de l'IPC, région de Montréal, de chaque année précédente.

CA14 16 0399 - 10 décembre 2014 - Autoriser une dépense supplémentaire de 1 117,06 \$ comprenant les taxes au contrat de base de Les Signalisations R.C. inc. ayant pour objet le marquage de la chaussée et dans les stationnements dans l'arrondissement d'Outremont pour un montant total de 91 575,97 \$ comprenant les taxes et l'ajustement de l'IPC pour la

saison 2014 à même le budget de fonctionnement prévu pour cette activité.

CA15 16 0113 - 14 avril 2015 - Prolonger le contrat 13-12728 avec la firme « Les Signalisations R.C. Inc. » ayant pour objet le marquage de la chaussée et dans les stationnements dans l'arrondissement d'Outremont pour un montant total de 60 990 \$ comprenant les taxes et l'ajustement de l'IPC pour la saison 2015 - Dépense provenant du budget de fonctionnement.

CA16 16 0064 - 10 mars 2016 - Renouveler le contrat 13-12728, avec la firme «Les Signalisations R.C. Inc.» ayant pour objet le marquage de la chaussée et dans les stationnements de l'arrondissement d'Outremont pour un montant total de 61 000 \$ comprenant les taxes et l'ajustement de l'IPC pour la saison 2016 - Dépense provenant du budget de fonctionnement.

DESCRIPTION

Marquage partie de l'avenue Van Horne comprise entre les avenues Rockland et Pratt
Afin d'enrayer les dépassements par la droite effectués régulièrement, de canaliser les automobilistes dans une seule voie de circulation et d'améliorer le sentiment de sécurité des piétons, un marquage de la chaussée a été réaliser sur cette partie d'avenue.

Marquage du carrefour du chemin de la Côte-Sainte-Catherine et des avenues Pagnuelo et McEachran

Afin d'enrayer l'inter blocage fréquemment constaté à ce carrefour, le marquage d'une zone d'interdiction d'arrêt (boîte de jonction) sera réalisé à ce carrefour.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Poste budgétaire : 2418 0010000 302736 03161 54390

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Jonathan ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb. Circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR

André BRIDEAU
Directeur des Travaux publics

Le : 2016-09-19



Dossier # : 1165078038

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 9 950 \$ avant taxes à même la réserve pour travaux imprévus incluse au contrat octroyé à la firme « 9114-5839 Québec Inc. / Bordure et Trottoir RSF Inc. » pour la reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement d'Outremont - Dépense provenant du PTI et du budget de fonctionnement

Il est recommandé:

D'AUTORISER une dépense de 9 950 \$ avant taxes à même la réserve pour travaux imprévus incluse au contrat octroyé à la firme « 9114-5839 Québec Inc. / Bordure et Trottoir RSF Inc. » pour la reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement d'Outremont;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux information financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-09-27 18:43

Signataire : Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165078038

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 9 950 \$ avant taxes à même la réserve pour travaux imprévus incluse au contrat octroyé à la firme « 9114-5839 Québec Inc. / Bordure et Trottoir RSF Inc. » pour la reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement d'Outremont - Dépense provenant du PTI et du budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

Le contrat de reconstruction de trottoir est avancé à 85% et aucune dépense pour imprévus n'a été nécessaire jusqu'à maintenant. Afin de pouvoir inclure la réparation d'une section du trottoir de la rue Van Horne, nous demandons l'autorisation d'utiliser le montant des contingences pour couvrir la dépense et réaliser plus de travaux à même le contrat en cours et ce, dans un souci de saine gestion.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 16 0137 - 2 mai 2016 - Octroyer à la firme « 9114-5839 Québec Inc. / Bordures et Trottoirs RSF Inc. » un contrat pour la reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement d'Outremont pour un montant de 121 350,36 \$ (incluant les taxes) suite à l'appel d'offres public TP01/02-16 (neuf (9) soumissionnaires conformes) - Dépense provenant du budget de fonctionnement et du PTI.

DESCRIPTION

La zone à réparer a une superficie approximative de 18 m. car. et se situe du côté sud de l'avenue Van Horne, à l'est de la rue Dollard. D'autres travaux de trottoirs, précisément reliés à des bris de raccordement d'aqueduc, pourraient être réalisés cette année.

JUSTIFICATION

Le montant pour travaux contingents représente environ 10% du montant d'un contrat de travaux. Il est utilisé pour payer des travaux imprévus au contrat comme par exemple des ajustements d'entrées. Or, lorsque le contrat est suffisamment avancé et qu'il n'y a pas eu de dépense, la somme est disponible pour exécuter d'autres travaux au prix unitaire fixé par la soumission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'estimation des coûts pour couvrir la zone de la rue Van Horne est de 3 000\$ et elle a été faite à partir des prix indiqués à la soumission, soit 160\$ le mètre carré. Il n'y aura aucun frais supplémentaires car la somme de 9 500 \$ est déjà dans le contrat qui a été octroyé. L'imputation budgétaire provient des PTI antérieurs et du budget de fonctionnement .

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Amélioration de la sécurité pour les piétons, particulièrement ceux qui empruntent l'avenue Van Horne.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux seront effectués au début du mois d'octobre.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie LABERGE
C/d voirie & parcs <<arr.<60000>>

ENDOSSÉ PAR

André BRIDEAU
Directeur des travaux publics

Le : 2016-09-20



Dossier # : 1165078032

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 31 087,01 \$ (incluant les taxes) pour des travaux d'aménagement des jardins communautaires temporaires - Dépense provenant du surplus

Il es recommandé:
- de prendre connaissance des documents déposés au sommaire addenda.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-09-27 18:39

Signataire : Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1165078032**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 31 087,01 \$ (incluant les taxes) pour des travaux d'aménagement des jardins communautaires temporaires - Dépense provenant du surplus

CONTENU**CONTEXTE**

Suite au rejet de l'appel d'offres sur invitation TP04/06-16 compte tenu du seul soumissionnaire non conforme, la Direction des travaux publics a procédé à la préparation, la planification et la réalisation à l'interne des travaux d'aménagement de jardins communautaires temporaires. Un estimé des coûts généraux du projet et un échéancier des travaux ont été réalisés afin d'avoir un aperçu plus concret et plus clair sur l'étendue du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1165078029 - 1er août 2016 - Ne pas donner suite à l'appel d'offres sur invitation TP04/06-16 pour des travaux d'aménagement de jardins communautaires temporaires sur le site des jardins éphémères de l'Université de Montréal.

DESCRIPTION

Lors de l'ouverture de soumissions le 21 juillet à 14h au 543 Chemin de la Côte-Sainte-Catherine, le seul soumissionnaire ayant déposé une offre à l'arrondissement dépassait la limite permise pour les soumissions sur invitation. La Direction des travaux publics se charge par la suite, de la coordination et l'élaboration avec les différents intervenants concernés, du processus de réalisation du projet d'aménagement des jardins communautaires.

JUSTIFICATION

Dans l'intention de conserver le principe de partage socioculturel déjà bien établi au sein des jardins communautaires actuels, la Direction de la Culture, Sport, Loisirs et Développement social de l'arrondissement d'Outremont s'est impliquée conjointement avec la Direction des travaux public, dans l'organisation du déménagement des jardins communautaires vers le site temporaire des jardins éphémères de l'Université de Montréal. Des consultations auprès des usagers des jardins ont été menées dans le but de connaître l'intérêt des usagers à conserver ce milieu de partage communautaire. Des résultats très positifs et favorables ont été obtenus par la majorité des usagers justifiant ainsi l'importance de préserver les jardins communautaires de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une dépense de 31 087,01 \$ (incluant les taxes et contingences) est nécessaire à la réalisation des travaux d'aménagement des jardins communautaires temporaires. La main d'oeuvre pour la réalisation des travaux sera assumée par la direction des travaux publics. Un montant de 40 000 \$ pour le remboursement de la dépense a été demandée au SMVT (montant estimé incluant la main d'oeuvre). Nous sommes toujours en attente d'une réponse finale.

Dépense en provenance du surplus budgétaire. Voir estimé des coûts en pièce confidentielle et à l'intervention financière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Compte tenu de la popularité croissante de jardins communautaires, un report dans la réalisation de ce projet pourrait entraîner une grande frustration de la part des utilisateurs de voir leur milieu de partage social disparaître temporairement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Voir échéancier des travaux en pièce jointe.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet respecte le processus de fonctionnement des règles de régie à l'interne ainsi que la politique d'approvisionnement, notamment la *Loi sur les cités et villes*.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Jonathan ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fabian VEGA
Architecte paysagiste B.A.P.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-18

Sophie LABERGE
C/d voirie & parcs <<arr.<60000>>

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

André BRIDEAU
Directeur des Travaux publics



Dossier # : 1165061002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Division culture_bibliothèque et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer la somme de 5 000 \$, taxes incluses, à même le budget de fonctionnement, pour les services professionnels fournis par Ariane Émond, écrivaine d'Outremont, pour l'animation du projet « Lecture en résidence dédiée aux aînés d'Outremont », réalisé en collaboration avec la bibliothèque Robert-Bourassa d'Outremont

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'octroyer la somme de 5 000 \$, taxes incluses, à même le budget de fonctionnement, pour les services professionnels fournis par Ariane Émond, écrivaine d'Outremont, pour l'animation du projet « Lecture en résidence dédiée aux aînés d'Outremont », réalisé en collaboration avec la bibliothèque Robert-Bourassa d'Outremont;

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-09-29 08:45

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165061002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Division culture_bibliothèque et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer la somme de 5 000 \$, taxes incluses, à même le budget de fonctionnement, pour les services professionnels fournis par Ariane Émond, écrivaine d'Outremont, pour l'animation du projet « Lecture en résidence dédiée aux aînés d'Outremont », réalisé en collaboration avec la bibliothèque Robert-Bourassa d'Outremont

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA15 160279 - 8 septembre 2015 : D'octroyer la somme de 5 000 \$ en provenance du surplus libre de l'arrondissement pour permettre à un écrivain d'Outremont de bénéficier du programme de tournées du Conseil des arts de Montréal (CAM) pour un écrivain en résidence; D'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Résolution CA14 160218 - 2 juin 2014 : D'octroyer la somme de 5 000 \$ en provenance du surplus libre de l'arrondissement pour permettre la réalisation du projet «Écrivain en résidence dédié aux aînés d'Outremont» de la bibliothèque Robert-Bourassa; D'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Résolution CA13 160239 - 8 juillet 2013 : D'octroyer la somme de 5 000 \$ en provenance du surplus libre de l'arrondissement pour permettre à un écrivain d'Outremont de bénéficier du programme de tournées du Conseil des arts de Montréal (CAM) pour un écrivain en résidence; D'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

Le projet s'étalera sur huit (8) mois, soit d'octobre 2016 à mai 2017 et sera réalisé avec la participation de l'écrivaine et animatrice **Ariane Émond et de la bibliothèque Robert-Bourassa;**

- **Activité :** lectures d'extraits d'oeuvres littéraires;
- **Fréquence :** 1 fois par mois pour chaque résidence / **1 heure par résidence;**
- **Durée : 8 mois** (octobre, novembre et décembre 2016, janvier, février, mars, avril et mai 2017) ;
- **Coûts :** 5 000 \$ / 40 rencontres = 125 \$ par rencontre. À titre informatif, l'Union des écrivains et écrivaines du Québec (UNEQ) paie un cachet de 250 \$ à

un écrivain ainsi que ses frais de transport lorsqu'il se déplace pour une rencontre.

Journaliste indépendante, auteure et résidente d'Outremont, Ariane Émond a été formée en journalisme et information à l'Université Laval (1973). Elle a collaboré avec de nombreux médias, surtout la Société Radio-Canada et Le Devoir) et contribué à une quinzaine de documentaires. Elle a remporté plusieurs prix pour son travail en journalisme ou au cinéma. Elle a cofondé le magazine féministe d'actualité *La vie en rose* dont elle a été une des figures de proue.

Son intérêt pour les questions sociales, politiques et culturelles traverse son engagement professionnel. Elle anime depuis 25 ans de nombreux débats publics, colloques, et consultations sur des enjeux de société (éducation, santé, immigration, disparités sociales, développement collectif...).

Ariane Émond est commissaire ad hoc à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) depuis 2007. Elle est vice-présidente du conseil d'administration des Amis de *Kaléidoscope*, une revue publiée en partenariat avec l'INSPQ et dédiée au développement des collectivités. Elle a écrit quelques ouvrages dont le dernier, *Les Auberges du cœur, L'art de raccrocher les jeunes* (Bayard Canada, 2012) sur 3000 jeunes sans abri ou en difficulté (12-30 ans) à qui les Auberges du cœur tendent la main, chaque année, au Québec. Elle est marraine de la fondation 60 millions de filles, qui soutient des projets structurants pour aider les jeunes les plus marginalisés de la planète à avoir accès à l'éducation dans les pays en développement.

Elle fut l'écrivaine qui anima le projet « Écrivain en résidence dédié aux aînés d'Outremont » de septembre 2014 au mois de mai 2015, permettant ainsi à la bibliothèque Robert-Bourassa de rayonner hors les murs et de bonifier son offre de service.

JUSTIFICATION

Le projet de « Écrivain en résidence dédié aux aînés » animé par Ariane Émond, fut un grand succès (voir les derniers comptes rendus en pièces jointes au dossier) et nous amène à vouloir poursuivre l'expérience auprès des aînés en résidence. Lors de ses rencontres, Ariane Émond fut très appréciée des aînés et du personnel. Elle a su tisser des liens avec son public tout en leur ouvrant la porte du monde imaginaire qu'est la littérature.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Versement d'une somme de 5 000 \$, taxes incluses, à même le budget de fonctionnement, pour les services professionnels fournis par Ariane Émond, écrivaine d'Outremont, pour l'animation du projet « Lecture en résidence dédiée aux aînés d'Outremont »

Provenance :

2418-0010000-302725-07189-54390-000000-0000-000000-000000-000000-00000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'optique d'améliorer la qualité de services offerts aux citoyens, Ariane Émond se déplacera vers les résidences existantes sur notre territoire pour réaliser le projet. Ceci permettra de rejoindre une population spécifique trop souvent laissée pour compte.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Communiqué dans les journaux locaux, dans les Résidences pour les aînés, à la Table de concertation des aînés, sur la page Web de l'arrondissement et l'Infolettre de la bibliothèque. Une participation active des résidences dans la promotion du projet, en inscrivant l'activité dans leur programmation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Jonathan ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christiane ST-ONGE
Chef de section - Bibliothèque

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-14

Anne-Marie POITRAS
Chef de division - Culture, bibliothèque et
développement social



Dossier # : 1166695019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Fixer une date pour la tenue d'un référendum dans le dossier du règlement relatif à la modification du Règlement de zonage (1177) relativement à la modification des grilles des usages et des normes de la zone C-2 (AO-320-B) / Déterminer la question référendaire / Approuver la grille des tarifs de rémunération du personnel électoral aux fins de la tenue de ce référendum / Affecter un montant de 64 726 \$ à même le budget de fonctionnement (40 000 \$) et le surplus de l'arrondissement (24 726 \$) pour l'organisation de ce référendum

Il est recommandé de décréter un scrutin référendaire dans ce dossier, de déterminer la date du scrutin comme étant le 20 novembre 2016, de déterminer la question référendaire tel qu'indiqué dans le sommaire décisionnel, de tenir un vote par anticipation le 13 novembre, d'approuver la grille des tarifs de rémunération du personnel électoral et d'approuver le budget pour ce référendum avec une affectation partielle provenant du surplus.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-09-30 13:39

Signataire : Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1166695019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Fixer une date pour la tenue d'un référendum dans le dossier du règlement relatif à la modification du Règlement de zonage (1177) relativement à la modification des grilles des usages et des normes de la zone C-2 (AO-320-B) / Déterminer la question référendaire / Approuver la grille des tarifs de rémunération du personnel électoral aux fins de la tenue de ce référendum / Affecter un montant de 64 726 \$ à même le budget de fonctionnement (40 000 \$)et le surplus de l'arrondissement (24 726 \$) pour l'organisation de ce référendum

CONTENU

CONTEXTE

Les deux procédures d'enregistrement des règlements AO-320-A (avenue Laurier) et AO-320-B (avenue Bernard) ont eues lieu de 9 h à 19 h le 8 septembre 2016 au Centre communautaire intergénérationnel (CCI).

Suivant les résultats de ces registres :

- le règlement AO-320-A est réputé approuvé par les personnes habiles à voter du secteur concerné (le nombre de signature n'ayant pas été atteint);
- un scrutin référendaire doit être tenu pour le règlement AO-320-B ou le règlement doit être retiré (le nombre de signature ayant été atteint).

Si le conseil décide de tenir un scrutin référendaire visant le règlement AO-320-B, il doit être tenu dans les 120 jours de l'adoption du règlement qui a eu lieu le 1er août 2016.

Le présent sommaire vise à :

- fixer la date du référendum visant le règlement AO-320-B;
- déterminer la question référendaire;
- approuver la grille des tarifs de rémunération pour le personnel électoral aux fins de ce référendum;
- affecter un montant de 64 726 \$ à même le budget de fonctionnement et le surplus de l'arrondissement pour l'organisation du référendum.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Séance du 3 octobre 2016 : Dépôt des certificats de la secrétaire d'arrondissement suivant les procédures d'enregistrement du 8 septembre 2016 dans les dossiers des règlements AO-320-A et AO-320-B

CA16 16 0259 - Adoption du Règlement AO-320-A modifiant le Règlement de zonage (1177) modifiant la grille des usages et des normes de la zone C-1

CA16 16 0260 - Adoption du Règlement AO-320-B modifiant le Règlement de zonage (1177) modifiant la grille des usages et des normes de la zone C-2

DESCRIPTION

Si le règlement n'est pas retiré, le conseil d'arrondissement doit fixer la date de scrutin référendaire.

Dans ce dernier cas, la date proposée pour la tenue du scrutin référendaire est le dimanche, 20 novembre 2016.

Le conseil d'arrondissement doit également définir la question référendaire. Le texte proposé est le suivant :

" Approuvez-vous le règlement AO-320-B qui a pour objet d'interdire l'usage "culte et religion" dans la zone C-2, qui comprend l'avenue Bernard ? "

La tenue du scrutin référendaire implique des dépenses, notamment pour l'embauche de personnel électoral et la publication d'avis légaux et des communications. Il y a donc lieu d'approuver la grille des tarifs de rémunération du personnel électoral aux fins de la tenue du référendum et d'affecter une somme de 64 726 \$ à même le budget de fonctionnement (40 000 \$ après avoir opéré les virements indiqués au certificat du trésorier) et le surplus de l'arrondissement pour son organisation pour la balance.

Vu l'article 567 de la *Loi sur les élections et les référendums* (R.L.R.Q., c. E-2.2), ci-après LÉRM, le conseil d'arrondissement doit décréter l'application des dispositions relatives au vote par anticipation, s'il souhaite que celui-ci précède le scrutin référendaire.

Dans ce cas, le vote par anticipation aura lieu le dimanche, 13 novembre 2016. Ceci implique la tenue d'un vote itinérant.

JUSTIFICATION

Selon l'article 568 LÉRM, la date du scrutin doit être un dimanche compris dans les 120 jours qui suivent la date de référence (date de l'adoption).

Selon l'article 575 LÉRM, la question référendaire doit commencer par les mots "Approuvez-vous" et mentionne le numéro, le titre ou l'objet du règlement faisant l'objet du référendum et doit se répondre par "Oui" ou par "Non".

En vertu des articles 567 et 88 LÉRM, tout membre du personnel électoral a le droit de recevoir une rémunération ou une allocation de dépenses pour les fonctions qu'il exerce. À cet effet, le conseil d'arrondissement peut fixer le tarif de rémunération ou d'allocation.

L'article 567 LÉRM prévoit que les dispositions portant sur le vote par anticipation ne s'appliquent pas, dans le cas où le référendum s'adresse à une partie seulement des personnes habiles à voter, à moins que le conseil d'arrondissement en décide autrement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses nécessaires à la tenue de ce scrutin référendaire ne peuvent être entièrement prévues au budget de la Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens. Par conséquent, il y a lieu d'affecter un montant de 64 726 \$ à même le budget de fonctionnement et le surplus de l'arrondissement, pour l'organisation de ce référendum.

Les dépenses seront approuvées par la Secrétaire d'arrondissement agissant comme présidente d'élection dans le cadre de ce scrutin.

Les informations financières détaillées sont présentées dans l'intervention de la division des ressources financières et matérielles.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Établissement des modalités et dépenses en vue de la tenue du référendum visant le règlement AO-320-B.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des avis seront publiés dans Le Devoir, dans L'Express d'Outremont et dans le Journal d'Outremont (internet).

Des communiqués seront publiés à l'attention des citoyens au fur et à mesure de l'avancement du dossier.

Le site internet de l'arrondissement sera également mis à jour au fil de l'avancement du dossier pour informer les citoyens.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Jonathan ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-09-20

Marie-France PAQUET
Directrice - Services administratifs, greffe et
relations avec les citoyens



Dossier # : 1164701027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption d'un règlement sur les sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Outremont

Adopter un projet de règlement concernant la création d'une Société de développement commerciale (SDC) pour les artères: avenue Bernard, Laurier et Van Horne.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-09-02 12:20

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1164701027**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption d'un règlement sur les sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Outremont

CONTENU**CONTEXTE**

Ce projet de règlement concernant la création de société de développement commercial pour le territoire de l'arrondissement d'Outremont cherche à assurer un contexte réglementaire adéquat et propice invitant les associations à la promotion et au développement économique de nos artères, avenues Van Horne, Bernard et Laurier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Projet de règlement sans antécédent.

DESCRIPTION

Règlement encadrant la création d'une société de développement commercial essentiel en cas de demande de subvention à la Ville centre.

JUSTIFICATION

Dans le contexte actuel, l'association des commerçants de l'avenue Laurier souhaite faire un dépôt de requête afin de pouvoir créer une SDC et cette requête demande un contexte réglementaire le leur permettant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Si elles étaient prises en charge par l'Arrondissement, l'imposition et la perception des cotisations représenteraient une charge budgétaire supplémentaire significative, l'Arrondissement ne disposant ni de l'expertise ni des mécanismes lui permettant de réaliser de telles activités. Toutefois, une entente avec le Service des finances permet pour l'instant de s'assurer une cotisation et une perception centralisées pour l'ensemble des SDC de la Ville. D'autre part, par sa nouvelle charte, le plan de décentralisation de la Ville prévoit que seule la Ville aura la responsabilité d'envoyer une facture détaillée pour prélever les taxes communes ainsi que la tarification ou les taxes spéciales qu'elle retournera dans les Arrondissements qui en auront décidé ainsi.

Commentaire de la Direction des services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens

L'arrondissement devra prévoir les budgets nécessaires pour la tenue des registres et scrutins référendaires, le cas échéant.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption de ce règlement permettra à l'Arrondissement de traiter les requêtes éventuelles de constitution, d'agrandissement ou de dissolution de Sociétés de développement commercial et de nommer un administrateur sur le conseil d'administration de ces Sociétés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Lettre de la direction envoyée aux association des commerçants et professionnels des avenues Van Horne, Bernard et Laurier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Date du conseil: 2016-09-06

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Marie-France PAQUET)

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Suzanne JEFFREY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ouassila FATHI
chargée de l'insp. du cadre bâti et du dom.
privé et public.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-04

René GIRARD
Directeur de l'aménagement urbain et du
patrimoine



Dossier # : 1162504055

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant l'occupation du domaine public pour la tenue d'une parade des élèves de l'école Lajoie à l'occasion de la fête de l'Halloween, le 31 octobre 2016, entre 10 h 15 et 11 h 30, sur les trottoirs des avenues Champagneur, Lajoie, Stuart, Bernard et Outremont

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant l'occupation du domaine public pour la tenue d'une parade des élèves de l'école Lajoie à l'occasion de la fête de l'Halloween, le 31 octobre 2016, entre 10 h 15 et 11 h 30, sur les trottoirs des avenues Champagneur, Lajoie, Stuart, Bernard et Outremont.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-09-27 08:22

Signataire : Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1162504055

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant l'occupation du domaine public pour la tenue d'une parade des élèves de l'école Lajoie à l'occasion de la fête de l'Halloween, le 31 octobre 2016, entre 10 h 15 et 11 h 30, sur les trottoirs des avenues Champagneur, Lajoie, Stuart, Bernard et Outremont

CONTENU

CONTEXTE

À nouveau cette année, l'école Lajoie organise une parade de ses élèves déguisés pour l'Halloween. Cette activité demande l'implication des élèves de tous les niveaux, ceux-ci seront déguisés pour l'événement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le lundi 31 octobre 2016, de 10 h 15 à 11 h 30, près de 410 élèves âgés entre 5 ans et 12 ans participeront à la parade afin d'exhiber leurs costumes. La durée de la parade sera d'environ 40 minutes.

Le départ de la parade aura lieu vers 10 h 15 et se fera à partir de la cour d'école sur l'avenue Champagneur, de là, ils se dirigeront, en marchant sur les trottoirs, sur l'avenue Lajoie jusqu'à l'avenue Stuart. Par la suite, les élèves se dirigeront vers l'avenue Bernard pour finalement terminer la parade sur l'avenue Outremont dans la cour d'école.

L'école est responsable de fournir un nombre suffisant de professeurs ou de bénévoles pour encadrer les élèves lors de cette activité.

JUSTIFICATION

Intégration des élèves à la communauté d'Outremont.
L'école Lajoie à titre d'organisatrice de l'événement s'est engagé à :

1. Maintenir le niveau de bruit à un niveau acceptable qui respecte le règlement d'Outremont;
2. Nettoyer au besoin la voie publique et le trottoir souillés par l'événement;
3. S'assurer d'avoir des bénévoles en nombre suffisant pour assurer la sécurité de la parade et le respect des règlements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucuns

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Mélanie DINEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yves MONTY, Outremont
Edison RAMIREZ, Outremont
Bruno PAQUET, Outremont
Patrick - Ext CHAYER, Outremont

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-19

Anne-Marie POITRAS
Chef de division - Culture, bibliothèque et
développement social



Dossier # : 1162504056

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant l'occupation temporaire du domaine public, pour la tenue de l'événement « La parade des citrouilles », qui aura lieu le 1er novembre 2016, de 16 h à 21 h au parc Pratt

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant l'occupation temporaire du domaine public, pour la tenue de l'événement « La parade des citrouilles », qui aura lieu le 1er novembre 2016, de 16 h à 21 h au parc Pratt.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-09-27 18:26

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1162504056

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant l'occupation temporaire du domaine public, pour la tenue de l'événement « La parade des citrouilles », qui aura lieu le 1er novembre 2016, de 16 h à 21 h au parc Pratt

CONTENU

CONTEXTE

Pour une quatrième année consécutive, l'organisme Outremont en famille propose l'événement de la Parade des citrouilles dans le parc Pratt au lendemain de la fête d'Halloween, le 1er novembre 2016. Fier du succès des trois premières éditions qui a accueillis de nombreux visiteurs, l'organisme désire à nouveau convier les résidents d'Outremont à ce rendez-vous familial qui réunira les familles outremontaises et les sensibilisera au service de collecte des résidus alimentaires de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 160383 - 30 septembre 2013 : Adopter l'ordonnance OCA13 16 0383 autorisant l'occupation du Parc Pratt aux fins de la parade des citrouilles le 1er novembre 2014 sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont.

CA14 16 0351 - 6 octobre 2014 : Édicter une ordonnance OCA 14 16 0351 visant à autoriser l'occupation du Parc Pratt aux fins de la parade des citrouilles le 1er novembre 2014 de 17 h 30 à 21 h au parc Pratt sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont.

CA15 16323 - 5 octobre 2015 : Édicter une ordonnance OCA 16 323 autorisant l'occupation temporaire du domaine public, pour la tenue de l'événement "La parade des citrouilles", le 1er novembre 2015 de 17 h 30 à 21 h au parc Pratt sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont.

DESCRIPTION

De 16 h à 17 h : Montage

De 17 h à 18 h 30 : On invite les résidents à déposer leurs citrouilles AVEC SA BOUGIE au débarcadère situé sur la rue Pratt entre Lajoie et Van Horne. Cet emplacement permettra aux résidents de déposer facilement et rapidement leurs œuvres. Comme l'année dernière, le débarcadère sera situé sur la rue Pratt le long du parc (côté est).

De 18 h 30 à 20 h : Que la Parade commence! Costumés ou non, les résidents sont invités à déambuler parmi les citrouilles illuminées et passer un moment magique !

Vers 21 h 00 : Démontage. La collecte des citrouilles se fera vers 21 h 00 par le service des

travaux publics l'arrondissement d'Outremont. Des bénévoles seront sur place pour déposer les citrouilles dans le camion.

NOTE : Outremont en famille s'est engagé auprès de la Division culture, bibliothèque et développement social à fournir un avenant d'assurances désignant la Ville de Montréal - arrondissement d'Outremont comme co-assuré, et ce, avant la tenue de l'événement.

JUSTIFICATION

Le projet de La parade des citrouilles s'inscrit en lien direct avec les objectifs de l'organisme Outremont en famille afin de faire socialiser les familles, de bonifier et d'arrimer les activités actuelles destinées aux enfants et à leur famille, d'établir un meilleur lien entre les différents paliers de services, de développer un meilleur sentiment d'appartenance à la collectivité et de favoriser un développement durable dans un environnement durable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Installation par les cols bleu d'un panneau de 4' X 8' au parc Pratt et récupération des citrouilles après l'événement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Implanter des mesures de récupération et de valorisation. Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La tenue de l'événement est annoncé dans le Programme de la culture, des sports et des loisirs (automne 2016 - hiver 2017) ainsi que sur le site Internet de l'arrondissement. Il fera l'objet de publication dans les médias sociaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Mélanie DINEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Edison RAMIREZ, Outremont
Patrick - Ext CHAYER, Outremont
Yves MONTY, Outremont
Bruno PAQUET, Outremont

Lecture :

Yves MONTY, 20 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-09-19

Anne-Marie POITRAS
Chef de division - Culture, bibliothèque et
développement social



Dossier # : 1162504057

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant l'occupation temporaire du domaine public sur le trottoir de l'avenue Champagneur devant le théâtre, pour la tenue de la Soirée bénéfique de la Corporation du Théâtre Outremont qui aura lieu du 26 octobre 2016 à 9 h au 27 octobre 2016 à 10 h

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant l'occupation temporaire du domaine public sur le trottoir de l'avenue Champagneur devant le théâtre, pour la tenue de la Soirée bénéfique de la Corporation du Théâtre Outremont qui aura lieu du 26 octobre 2016 à 9 h au 27 octobre 2016 à 10 h.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-09-27 08:21

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1162504057**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant l'occupation temporaire du domaine public sur le trottoir de l'avenue Champagneur devant le théâtre, pour la tenue de la Soirée bénéfice de la Corporation du Théâtre Outremont qui aura lieu du 26 octobre 2016 à 9 h au 27 octobre 2016 à 10 h

CONTENU

CONTEXTE

Le théâtre Outremont organise une soirée bénéfice le 26 octobre prochain et désire installer une tente sur la partie ouest du théâtre qui empiétera de 2 pieds sur l'espace public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La Corporation du théâtre Outremont désire installer une structure autoportante couverte de toile de la compagnie Fiesta au dessus des portes de sorties rue Champagneur. Durant le spectacle les murs de tour seront ouverts afin de ne pas obstruer les sorties de secours. Il désire être autorisé à empiéter 2 pieds sur le trottoir coté rue Champagneur afin de pouvoir installer une travée de 15 pieds de profondeur par 30 pieds de largeur. La structure serait installée le mercredi 26 octobre le matin et enlevée le jeudi 27 octobre tôt le matin.

JUSTIFICATION

Le théâtre Outremont est un édifice historique et important de l'arrondissement, la réussite de sa soirée bénéfice permet le rayonnement de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Mélanie DINEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Edison RAMIREZ, Outremont
Patrick - Ext CHAYER, Outremont
Bruno PAQUET, Outremont
Yves MONTY, Outremont

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-19

Anne-Marie POITRAS
Chef de division - Culture, bibliothèque et
développement social



Dossier # : 1165078037

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'occupation permanente du domaine public par BELL dans la ruelle située au nord de l'avenue Bernard entre les avenues Wiseman et Outremont et ce, conformément à l'article 4 du Règlement AO-48 sur l'occupation du domaine public.

Je recommande:

- D'AUTORISER l'occupation permanente du domaine public par BELL dans la ruelle située au nord de l'avenue Bernard entre les avenues Wiseman et Outremont et ce, conformément à l'article 4 du Règlement AO-48 sur l'occupation du domaine public.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-09-27 18:44

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165078037

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'occupation permanente du domaine public par BELL dans la ruelle située au nord de l'avenue Bernard entre les avenues Wiseman et Outremont et ce, conformément à l'article 4 du Règlement AO-48 sur l'occupation du domaine public.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des travaux publics a reçu une demande de consentement municipal de la part de BELL pour poser un caisson et installer des conduits dans la ruelle située au nord de l'avenue Bernard entre les avenues Wiseman et Outremont. Il s'agit d'une occupation permanente du domaine public qui doit être autorisée par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le cabinet mesure 1 mètre de long et 0,3 mètre de large. Il sera installé à une distance de 0,5 mètre d'un mur de brique. Le dégagement de la ruelle pour permettre la libre circulation des véhicules sera de 3,5 mètres.

JUSTIFICATION

Conformément à l'article 4 du Règlement AO-48 sur l'occupation du domaine public, la requête doit être soumise au conseil d'arrondissement pour obtenir le consentement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette installation est permanente.
Ne pas donner suite à cette demande aura des conséquences sur le service à la clientèle de BELL et par le fait même, les résidents du secteur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un permis d'entrave sera émis avant le début des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux entre octobre 2016 et février 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacques FOURNIER
Agent(e) technique en ingenierie municipale

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-19

Sophie LABERGE
C/d voirie & parcs <<arr.<60000>>

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André BRIDEAU
Directeur des Travaux publics



Dossier # : 1167270005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution, relativement à une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), pour l'immeuble situé au 437-439, avenue Champagneur

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 7 septembre 2016, de refuser cette demande de PIIA concernant cet immeuble, en vertu du règlement 1189 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale; Il est recommandé :

DE NE PAS APPROUVER la demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'immeuble situé au 437-439, avenue Champagneur pour les motifs suivants énoncés au sommaire décision:

Considérant que les travaux de remplacement des ouvertures s'est fait sans permis dans le passé, il est recommandé à ce que l'ensemble des ouvertures soient à guillemettes subdivision 50/50 de couleur blanche, tel qu'à l'origine.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-09-28 08:45

Signataire : Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1167270005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution, relativement à une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), pour l'immeuble situé au 437-439, avenue Champagneur

CONTENU

CONTEXTE

Tel que stipulé à l'article 4.1.1. du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification d'un bâtiment existant et affectant l'apparence extérieure ainsi qu'en matière d'affichage pour l'ensemble de l'immeuble sur lequel doit être installée une enseigne, est assujettie à l'approbation préalable par le Conseil d'arrondissement d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Ci-après la demande d'approbation d'un PIIA ayant fait l'objet d'une présentation au CCU du 7 septembre 2016:

437-439, avenue Champagneur

Demande d'approbation d'un PIIA relativement au remplacement de fenêtres à battant de couleur blanche au bâtiment principal situé au 437-439, avenue Champagneur

Le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni pour l'évaluation de la demande de PIIA et a formulé la recommandation, avec ou sans réserve, qui est indiquée à chacune des "planches" des propriétés concernées

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le projet consiste au remplacement de toutes les fenêtres à battants du rez-de-chaussée par le même type de fenêtres, en aluminium de couleur blanches. La DAUP désire demander l'avis du comité consultatif d'urbanisme, car lors de l'étude de la demande, il a constaté que selon les plans d'origine, toutes les fenêtres étaient de type guillotine. Dans les archives de la DAUP, nous avons également des photographies montrant le bâtiment entre les années 50 et 60 avec des fenêtres guillottes sur les deux étages, des photos de 1990 avec les fenêtres de type guillotine au deuxième étage, mais à battant au rez-de-chaussée. Finalement, nous avons des photos en 2005, avec des fenêtres à battants aux deux étages. Tous les changements de fenêtres ont été effectués sans permis.

JUSTIFICATION

Le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 7 septembre 2016 pour l'évaluation des projets et a formulé la recommandation **non-favorable** au dossier du 437-439, avenue Champagneur pour les motifs suivants:

Considérant que les travaux de remplacement des ouvertures s'est fait sans permis dans le passé, il est recommandé à ce que l'ensemble des ouvertures soient à guillotines subdivision 50/50 de couleur blanche, tel qu'à l'origine.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes réalisées :

- Le dossier a fait l'objet du CCU du 7 septembre 2016.

Étapes à réaliser :

- Le dossier est inscrit à l'ordre du jour de Conseil d'arrondissement du 3 octobre 2016.
- Adoption de la résolution par le Conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La demande de PIIA déposée est conforme aux dispositions du règlement 1189 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et le CCU a une recommandation non-favorable à transmettre au Conseil d'arrondissement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicolas O OUELLET
Agent technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-20

René GIRARD
Directeur de la Direction de l'aménagement
urbain et du patrimoine



Dossier # : 1167270004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution, relativement à une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), pour l'immeuble situé au 5719, avenue Durocher

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 7 septembre 2016, de refuser cette demande de PIIA concernant cet immeuble, en vertu du règlement 1189 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale; Il est recommandé :

DE NE PAS APPROUVER la demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'immeuble situé au 5719, avenue Durocher pour les motifs suivants énoncés au sommaire décisionnel:

- Les travaux de remplacement des fenêtres de sous-sol de couleur noire ont été faits sans permis;
- La couleur noire ne s'harmonise pas avec le cadre bâti existant.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-09-28 09:00

Signataire : Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1167270004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution, relativement à une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), pour l'immeuble situé au 5719, avenue Durocher

CONTENU

CONTEXTE

Tel que stipulé à l'article 4.1.1. du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification d'un bâtiment existant et affectant l'apparence extérieure ainsi qu'en matière d'affichage pour l'ensemble de l'immeuble sur lequel doit être installée une enseigne, est assujettie à l'approbation préalable par le Conseil d'arrondissement d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Ci-après la demande d'approbation d'un PIIA ayant fait l'objet d'une présentation au CCU du 7 septembre 2016:

5719, avenue Durocher

Demande d'approbation de PIIA relativement à la modification de l'apparence extérieure de la façade au 5719, avenue Durocher

Le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni pour l'évaluation de la demande de PIIA et a formulé la recommandation, avec ou sans réserve, qui est indiquée à chacune des "planches" des propriétés concernées

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le projet consiste à peindre de couleur noire les fenêtres de type guillotine existantes au rez-de-chaussée et au 2^e étage en façade. Les deux fenêtres au sous-sol ont été retirées afin d'agrandir l'ouverture et d'y installer deux fenêtres à auvent de couleur noire sans permis en 2016. Les deux portes en façade ont été remplacées en 2014 par des portes de couleur noire avec permis.

JUSTIFICATION

Le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 7 septembre 2016 pour l'évaluation des projets et a formulé la recommandation **non-favorable** au dossier du 5719, avenue Durocher pour les motifs suivants:

- Les travaux de remplacement des fenêtres de sous-sol de couleur noire ont été faits sans permis;
- La couleur noire ne s'harmonise pas avec le cadre bâti existant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes réalisées :

- Le dossier a fait l'objet du CCU du 7 septembre 2016.

Étapes à réaliser :

- Le dossier est inscrit à l'ordre du jour de Conseil d'arrondissement du 3 octobre 2016.
- Adoption de la résolution par le Conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La demande de PIIA déposée est conforme aux dispositions du règlement 1189 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et le CCU a une recommandation non-favorable à transmettre au Conseil d'arrondissement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicolas O OUELLET
Agent technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-20

René GIRARD
Directeur de la Direction de l'aménagement
urbain et du patrimoine



Dossier # : 1164701011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Rendre une décision par résolution, relativement à une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), pour les immeubles situés aux: 643-645, avenue McEchran; 1714, avenue Ducharme; 180-220, avenue Vincent-D'Indy.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé à sa séance du 18 mai 2016 d'accorder ces demandes d'approbation de PIIA en vertu du règlement 1189 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QUE le Conseil d'arrondissement a approuvé le PIIA pour le 180-220, avenue Vincent d'Indy le 6 juin 2016;

ATTENDU QUE le Ministère de la Culture et des Communications a exigé des modifications au projet approuvé en PIIA le 6 juin 2016 et a donné son autorisation le 15 septembre 2016;

ATTENDU QUE la DAUP a reçu le 21 septembre 2016 des plans corrigés répondant aux exigences du Ministère de la Culture et des Communications.

Il est recommandé:

D'APPROUVER les modifications au PIIA adopté le 6 juin 2016 relativement au projet inscrit à la liste ci-jointe et préparée par le service de l'aménagement urbain et du patrimoine:

- 180-220, avenue Vincent-D'Indy

Laquelle approbation s'applique aux recommandations, avec ou sans réserve, ainsi qu'aux plans joints pour chaque dossier faisant partie de la présente résolution

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-09-28 10:16

Signataire : Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1164701011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Rendre une décision par résolution, relativement à une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), pour les immeubles situés aux: 643-645, avenue McEchran; 1714, avenue Ducharme; 180-220, avenue Vincent-D'Indy.

CONTENU**CONTEXTE**

Suite à l'approbation du PIIA par le conseil pour le 180-220, avenue Vincent d'Indy, une demande a dû être déposée au Ministère de la Culture et des Communications en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre, P-9.002). Ce ministère a exigé des modifications au projet et a par la suite donné son autorisation le 15 septembre 2016.

L'addenda vise à remplacer les plans joints au PIIA approuvé par le Conseil. Les plans modifiés se trouvent en pièce jointe addenda.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantesLecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicolas O OUELLET
Agent technique en urbanisme

IDENTIFICATION

Dossier # :1164701011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution, relativement à une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), pour les immeubles situés aux: 643-645, avenue McEchran; 1714, avenue Ducharme; 180-220, avenue Vincent-D'Indy.

CONTENU

CONTEXTE

Tel que stipulé à l'article 4.1.1. du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification d'un bâtiment existant et affectant l'apparence extérieure ainsi qu'en matière d'affichage pour l'ensemble de l'immeuble sur lequel doit être installée une enseigne, est assujettie à l'approbation préalable par le Conseil d'arrondissement d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Ci-après les demandes d'approbation d'un PIIA ayant fait l'objet d'une présentation au CCU du 18 mai 2016:

1. 643-645, avenue McEchran;
2. 1714, avenue Ducharme;
3. 180-220, avenue Vincent-D'Indy.

Le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni pour l'évaluation de la demande de PIIA en date du 18 mai 2016 et a formulé la recommandation, avec ou sans réserve, qui est indiquée à chacune des "planches" des propriétés concernées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

643-645, avenue McEchran

Au rez-de-chaussée, deux fenêtres sont remplacées par 2 portes oscillo-battantes en aluminium de couleur gris anodisé. Au niveau du sous-sol, la porte en bois existante est remplacée par une porte en aluminium avec fenestration. Les ouvertures situées à droite de la porte seront agrandies, passant de guillotine double à guillotine triple, tel que les fenêtres aux étages supérieurs. L'ensemble de la fenestration de la façade arrière est remplacée en conservant ses subdivisions d'origine, de type guillotine, en aluminium de couleur gris anodisé. Le revêtement de brique situé entre les 2 nouvelles portes du rez-de-chaussée est remplacé par un revêtement d'aluminium de couleur identique la nouvelle fenestration. Le balcon existant au 2e étage sera démoli et deux nouvelles terrasses d'une profondeur de

2,4 mètres chacune sont proposées. Les garde-corps auront une section en bois de cèdre teint ajouré et une section en acier galvanisé. Les briques qui ont été retirées au rez-de-chaussée seront réutilisées et installées à la base des colonnes des terrasses. Une pergola en acier galvanisé avec solives en cèdre teint est construite au-dessus de la terrasse du rez-de-chaussée.

1714, avenue Ducharme

La première intervention consiste au remplacement de l'ensemble de la fenestration en façade du bâtiment. Les quatre modules de fenêtres seront fixes avec une section à battant dans des proportions de 1/4 – 1/2 – 1/4, tels que dessinés aux plans de construction originaux. Les fenêtres seront en aluminium, de couleur gris foncé tel que les fenêtres existantes aux murs arrière et latéral gauche. Le revêtement extérieur en aluminium présent en façade sera retiré et remplacé par de la brique, identique à celle existante. Le mur de brique de l'ensemble de la façade aura été préalablement nettoyé et afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de stigma, un traitement avec une teinture spécialisée pourra être appliqué sur la nouvelle brique. Sous le perron existant, un espace de rangement est créé afin de dissimuler les bacs de matières résiduelles. Une porte en grillage d'acier de la même couleur que le crépi existant sera installée. Au mur latéral gauche, les fenêtres sont toutes remplacées par des fenêtres en aluminium, de couleur gris foncé. Au mur arrière, les fenêtres du 2e étage sont remplacées par des fenêtres fixes et à battants. Une porte-patio est installée à même une ouverture existante et donnera accès à une terrasse sur la toiture.

180-220, avenue Vincent-D'Indy

Le bâtiment visé est classé bâtiment tout à fait remarquable au répertoire Bisson, a été construit en 1960 et est situé dans les limites du Site patrimonial déclaré du Mont-Royal. Au niveau du palier de l'entrée principale, les garde-corps sont remplacés par des garde-corps en acier peint noir d'une hauteur de 1.07 mètre auxquels sont intégrés des tôles perforées en aluminium. Le long de la route menant à l'entrée principale, les garde-corps seront remplacés par des garde-corps en acier peint noir d'une hauteur de 0.90 mètre. Au niveau de l'escalier, les garde-corps seront conservés, mais modifiés par l'ajout de tôles perforées. Le long de cet escalier, au côté mur, une main courante sera ajoutée. Pour la partie des travaux touchant le revêtement de pierre, il y aura du rejointoiement sous l'escalier et les murs au dessus seront démolis et reconstruits en réutilisant la pierre existante. La pierre de couronnement de la route et du palier de l'entrée principale sera remplacée par des dalles en pierre de calcaire similaires à l'existant.

SVP voir pièce jointe. Chaque projet a une "planche" décrivant la nature de la demande ainsi qu'une recommandation, avec ou sans réserve .

JUSTIFICATION

643-645, avenue McEachran

Demande d'approbation d'un PIIA relativement à la modification des ouvertures et à la construction de deux (2) terrasses au mur arrière du bâtiment principal. Le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 18 mai 2016 pour l'évaluation des projets et a formulé la recommandation **favorable avec la réserve suivante** :

- la finition du revêtement métallique proposé devra être mât.

1714, avenue Ducharme

Demande d'approbation d'un PIIA relativement à la modification à l'apparence extérieure en façade par le remplacement de fenêtre et d'une partie du revêtement extérieur.

La demande de PIIA, telle que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au règlement 1189 portant sur les PIIA.

Le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 18 mai 2016 pour l'évaluation des projets et a formulé la recommandation **favorable**.

180-220, avenue Vincent-D'Indy

Demande d'approbation d'un PIIA relativement à la modification des gardes-corps et des mains courantes à l'entrée principale de la Salle Claude-Champagne.

Le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 18 mai 2016 pour l'évaluation des projets et a formulé la recommandation **favorable**.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes réalisées:

- L'ensemble des dossiers ont fait l'objet du CCU du 18 mai 2016

Étapes réalisées:

- Tous les dossiers sont inscrits à l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement du 6 juin 2016
- Adoption de la résolution par le Conseil de l'arrondissement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La demande de PIIA déposée est conforme aux dispositions du règlement 1189 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et le CCU a une recommandation favorable à transmettre au Conseil d'arrondissement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François LEBRUN
agent du cadre bâti

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-24

Yves MONTY
C/d permis & inspections arrondissements



Dossier # : 1167270003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution, relativement à une demande d'approbation de PIIA en vertu du règlement 1189, portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), pour les immeubles situés aux: 240, avenue Outremont; 1332, boulevard du Mont-Royal; 1014, avenue Laurier.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 7 septembre 2016 ces demandes de PIIA concernant ces immeubles, en vertu du règlement 1189 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1167270003;

Il est recommandé:

D'APPROUVER les demandes d'approbation des PIIA relativement aux projets inscrits à la liste ci-dessous et préparée par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement d'Outremont:

- 240, avenue Outremont;
- 1332, boulevard du Mont-Royal;
- 1014, avenue Laurier

Laquelle approbation s'applique aux recommandations, avec ou sans réserve, ainsi qu'aux plans joints pour chaque dossier faisant partie de la présente résolution.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-09-28 09:00

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1167270003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution, relativement à une demande d'approbation de PIIA en vertu du règlement 1189, portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), pour les immeubles situés aux: 240, avenue Outremont; 1332, boulevard du Mont-Royal; 1014, avenue Laurier.

CONTENU

CONTEXTE

Tel que stipulé à l'article 4.1.1 du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification d'un bâtiment existant et affectant l'apparence extérieure ainsi qu'en matière d'affichage pour l'ensemble de l'immeuble sur lequel doit être installée une enseigne, est assujettie à l'approbation préalable par le Conseil d'arrondissement d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Ci après les demandes d'approbation d'un PIIA ayant fait l'objet d'une présentation au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 7 septembre 2016:

1. 240, avenue Outremont;
2. 1332, boulevard du Mont-Royal;
3. 1014, avenue Laurier;

Le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni pour l'évaluation des demandes de PIIA et a formulé la recommandation, avec ou sans réserve, qui est indiquée à chacune des "**planches**" des propriétés concernées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

SVP vous référer aux pièces jointes, chaque projet détient une "planche" décrivant la nature de la demande ainsi qu'une recommandation, avec ou sans réserve.

240, avenue Outremont

Demande d'approbation de PIIA relativement à la modification de l'apparence extérieure par l'agrandissement d'ouvertures au mur arrière du bâtiment situé au 240, avenue Outremont

L'immeuble en question à été construit en 1911 et a été agrandi en 1942. Les interventions touchent la partie du bâtiment qui n'est pas d'origine. Au mur latéral droit, les deux fenêtres situées à droite de la porte seront remplacées par une fenêtre fixe de pleine hauteur, en aluminium de couleur blanc. Au mur arrière, les deux fenêtres du rez-de-chaussée sont

agrandies jusqu'au niveau du plancher et les subdivisions seront supprimées. Les nouvelles fenêtres seront fixes et en aluminium de couleur blanc. Le but de l'intervention est de créer un meilleur lien entre l'intérieur de la maison et le jardin.

1332, boulevard du Mont-Royal

Demande d'approbation d'un PIIA relativement à la modification de l'apparence extérieure au mur arrière du bâtiment situé au 1332, boulevard du Mont-Royal

Le bâtiment visé a été construit en 1975 et est situé dans les limites du Site patrimonial déclaré du Mont-Royal. Le projet consiste en l'agrandissement d'ouvertures au mur arrière. La porte-patio existante du côté gauche sera élargie de 0.75 mètre. L'autre porte-patio sera également agrandie passant de 1.80 mètre à 4.50 mètres. Les nouvelles ouvertures seront en aluminium et de couleur noires, tel que les ouvertures existantes.

1014, avenue Laurier

Demande d'approbation de PIIA relativement à l'installation de 2 enseignes au 1014, avenue Laurier (La Céleste Levure)

L'enseigne posée à plat non lumineuse est d'une superficie 1,06 m². Elle est formée d'un boîtier d'aluminium peint de couleur noire. Le lettrage est composé de lettres détachées de P.V.C de couleur blanche. L'enseigne est ancré à l'entablement de la façade.

L'enseigne perpendiculaire est constituée d'un boîtier en aluminium noir avec deux faces. Un lettrage et un logo fait de vinyle et installé sur un acrylique blanc sont apposés sur les deux faces du boîtier. L'enseigne est d'une projection de 60 cm et a un dégagement de 2,43 m à partir du trottoir L'enseigne est installée en dessus de l'entablement de la façade ce qui n'est pas conforme au 2^{ème} paragraphe de l'article 11.4.4 du règlement de zonage 1177

Cependant, en vertu de l'article 11.6 du règlement de zonage 1177, une enseigne peut être autorisée même si elle ne respecte pas toutes les dispositions réglementaires relatives à l'affichage, si celle-ci est approuvée conformément aux dispositions du règlement concernant les PIIA numéro 1189.

JUSTIFICATION

Le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 7 septembre 2016 pour l'évaluation des projets et a formulé les recommandations en pièces jointes au dossier. Suite à l'analyse de l'ensemble des projets, le directeur de la direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (SAUP) recommande au Conseil d'arrondissement de suivre les recommandations du Comité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes réalisées:

- L'ensemble des dossiers ont fait l'objet du CCU du 7 septembre 2016.

Étapes à réalisées:

- Tous les dossiers sont inscrits à l'ordre du jour de Conseil d'arrondissement du 3 octobre 2016.
- Adoption de la résolution par le Conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les demandes de PIIA déposées sont conformes aux dispositions du règlement 1189 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicolas O OUELLET
Agent technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

René GIRARD
Direction de la Direction de l'aménagement
urbain et du patrimoine

Le : 2016-09-20



Dossier # : 1162504054

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Informar le conseil d'arrondissement de la tenue de l'événement « Maison hantée », organisé par la Maison des jeunes d'Outremont, le 31 octobre 2016, entre 17 h et 21 h

Il est recommandé :

D'INFORMER Informer le conseil d'arrondissement de la tenue de l'événement « Maison hantée », organisé par la Maison des jeunes d'Outremont, le 31 octobre 2016, entre 17 h et 21 h.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-09-20 15:37

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1162504054

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Informers le conseil d'arrondissement de la tenue de l'événement « Maison hantée », organisé par la Maison des jeunes d'Outremont, le 31 octobre 2016, entre 17 h et 21 h

CONTENU

CONTEXTE

Chaque année, à l'occasion de la fête de l'Halloween, la Maison des Jeunes d'Outremont organise le traditionnel événement « Maison hantée » au 532 Querbes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 16 0335 - 5 octobre 2015 : D'informer le conseil d'arrondissement de la tenue de l'événement "Maison hantée" organisé par la Maison des jeunes d'Outremont, le 31 octobre 2015, entre 17 h et 21 h.

CA14 16 0357 - 6 octobre 2014 : Dépôt afin d'informer le conseil d'arrondissement de la tenue de l'événement de la Maison hantée de la Maison des jeunes d'Outremont le 31 octobre 2014 de 17 h à 21 h.

DESCRIPTION

Organisé par la Maison des jeune d'Outremont, l'événement « Maison hantée 2016 » aura lieu le lundi 31 octobre 2016 entre 17 h et 21 h. Cet événement qui a lieu depuis un peu plus de 10 ans et qui a accueilli un peu plus de 1 300 personnes l'an dernier nous revient à nouveau et nous réserve encore de belles surprises. Un rendez-vous annuel à ne pas rater, pour les petits et les grands.

Les visiteurs, en petits groupes, sont invités à suivre un parcours d'une quinzaine de minutes à l'intérieur des locaux de la Maison des Jeunes d'Outremont (un maximum de 50 personnes sont autorisées à l'intérieur de la Maison des Jeunes au même moment et les responsables de l'événement seront équipés de radio portatives afin d'assurer le bon déroulement de l'événement). Tout au long du parcours, une dizaine d'intervenants adultes superviseront le déroulement de l'événement et se chargeront d'indiquer les sorties d'urgence (des affiches « sorties » sont aussi installées sur le parcours en cas d'urgence et recouvertes de peinture phosphorescente).

Les intervenants adultes seront aussi responsables des extincteurs disposés tout au long du parcours et de guider les visiteurs vers les sorties d'urgence en cas d'incident.

JUSTIFICATION

L'événement permet de tisser des liens entre les citoyens d'Outremont, les jeunes et la Maison des jeunes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

- Présence d'un agent du service de la Sécurité publique d'Outremont;
- prêt de douze (12) barricades de rues;
- prêt de 6 rallonges électriques.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Transmission d'un avis écrit relatif à cet événement au Service de la sécurité publique de l'arrondissement, au Service de police – poste de quartier # 24 ainsi qu'à la caserne de pompiers de l'arrondissement par la Maison des jeunes.

La tenue de l'événement est annoncé dans le Programme de la culture, des sports et des loisirs (automne 2016-hiver 2017) ainsi que sur le site Internet de l'arrondissement. Il fera l'objet de publication dans les médias sociaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Edison RAMIREZ, Outremont
Patrick - Ext CHAYER, Outremont
Bruno PAQUET, Outremont

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-19

Anne-Marie POITRAS
Chef de division - culture, bibliothèque et
développement social